

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 12 FÉVRIER 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présent le directeur général et greffier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe ainsi que 25 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-02-038 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour amendé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 15 janvier 2018

1-2-C Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018

1-3 Autres matières :

a) Adoption du règlement no. 179-2017 – code d'éthique et de déontologie en matière municipale

b) Dépôt de l'attestation de Bernard Duffy – Le Comportement éthique

c) Bureau d'immatriculation SAAQ

d) Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau

e) Dépôt de deux lettres de démission

f) Dépôt des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

g) Appui au projet Être et Devenir 2018-2019

2 ADMINISTRATION

2-1 Adoption des comptes et des chèques au 31 janvier 2018

2-2 Engagement des dépenses –Février 2018

- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 janvier 2018
- 2-4 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec
- 2-5 Dépôt du procès-verbal du MAMOT incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement – Résolution pour émission de billets
- 2-6 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 228 500 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018
- 2-7 Dépôt de l'ouverture de la soumission no.21-2017 – financement par crédit-bail et dépôt de l'ouverture de la soumission no. 02-2018 – financement par crédit-bail
- 2-8 Déport du compte rendu du comité des relations de travail du 11 août dernier et modification de la date d'embauche de l'employé no. 32-14
- 2-9 Modification du statut d'emploi de l'employé no. 32-55
- 2-10 Modifications à la convention collective en vigueur
- 2-11 Sollicitation pour des bourses de mérite scolaire

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Adoption du premier projet de règlement ayant pour titre : Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.
- 4-2 Dossier no. 417213 (Louise Pétrin-Chénier et Richard Chénier) – CPTAQ
- 4-3 Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Isabelle Pilon et Steve Cousineau

5- TRANSPORT

- 5-1 Abroger la résolution 2017-12-530 – autorisation de dépense / Équipements lourds Papineau Inc.
- 5-2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – demande de paiement (budget de la députée – budget discrétionnaire)
- 5-3 Souffleuse à neige

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Autorisation de paiement – cellulaire – employé no. 70-05

7-2 Conventions d'aide financière

7-3 Centre de pédiatrie sociale

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Autorisation de dépenses –Les vitres d'auto J. Paul Barbe

8-2 Dépôt du rapport annuel du service incendie

8-3 Inspection des détecteurs de fumée

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-039 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-040 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 15 JANVIER 2018

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 15 janvier dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-041 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JANVIER 2018

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-042 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 179-2017 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que le règlement no. 179-2017 abrogeant et remplaçant le règlement no. 148-2016 afin d'édicter les normes applicables aux membres du conseil de la Ville de Gracefield – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale soit adopté tel que présenté.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'attestation de participation de Bernard Duffy à la formation sur Le comportement éthique.

2018-02-043 BUREAU D'IMMATRICULATION – SAAQ

Attendu qu'une correspondance a été expédiée le 24 janvier dernier à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant la fermeture du bureau des permis et de l'immatriculation ;

En conséquence il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

De ratifier la correspondance expédiée le 24 janvier dernier à la Directrice régionale de la SAAQ que la Ville de Gracefield résiliait le contrat concernant le point de service à la Caisse Desjardins de Gracefield et ce en date du 27 avril 2018.

Que conformément au contrat signé et en application de l'article 1.3.3 dudit contrat, la Ville de Gracefield paiera la somme de 5 000 \$ en guise de pénalité.

D'informer la Caisse populaire de Gracefield que la Ville de Gracefield mettra fin à la location du local à partir de la fin avril 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-044 MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Attendu que la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau a demandé une subvention pour le projet de relocalisation «Faisons place aux rêves» ;

Attendu que la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau offre des soutiens à de nombreuses familles situées sur notre territoire ainsi qu'aux municipalités environnantes ;

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'appuyer la demande de subvention pour le projet de relocalisation «Faisons place aux rêves» de la Maison de la Famille Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre du Fonds de développement des collectivités.

En plus de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, copie de cette résolution sera expédiée à notre députée provinciale et ministre de la Justice madame Stéphanie Vallée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Notes au procès-verbal.

Dépôt de deux lettres de démission soit : madame Manon Barbary et monsieur Louis Gauthier.

Une lettre de remerciement leur sera expédiée pour les remercier de leurs bons et loyaux services.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les élus.

2018-02-045 APPUI AU PROJET ÊTRE ET DEVENIR 2018-2019

Attendu que l'organisme Être et Devenir 2018-2019 a présenté une demande au «Fonds de soutien au développement des communautés» ;

Attendu que le projet a un impact sur la réduction des facteurs de risque chez les jeunes de 12 à 25 ans ;

En conséquence il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

Que c'est avec fierté que la Ville de Gracefield offre son soutien à l'organisme Être et Devenir 2018-2019 et appui leur demande au «Fonds de soutien au développement des communautés».

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2018-02-046 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JANVIER 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 552 383.25 \$:

- Rapport des salaires nets : 131 279.84 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 22172 à 22334 pour un montant de 241 464.99 \$
- Liste des prélèvements : no. 6938 à 6991 pour un montant de 179 638.42 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-047 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / FÉVRIER 2018

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	1440.60 \$
Sécurité publique	1 214.31 \$
Aqueduc et égouts	3 236.25 \$
Loisirs	1 175.71 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2018-02-047.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 janvier 2018.

2018-02-048 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour M. Bernard Caouette, Mme Céline Bastien et Mme Louise Carpentier pour un montant de 1 283 \$ plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt du procès-verbal du MAMOT incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement.

2018-02-049 ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture : 12 février 2018
Heure d'ouverture : 10 h
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 228 500 \$
Nombre de soumissions : 3
Échéance moyenne : 4 ans et 1 mois
Taux de coupon d'intérêt moyen : 2,8862 %
Date d'émission : 21 février 2018

Attendu que la Ville de Gracefield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 février 2018, au montant de 228 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- Financière Banque Nationale :

19 500 \$	2,00000 %	2019
20 200 \$	2,25000 %	2020
20 900 \$	2,50000 %	2021
21 600 \$	2,70000 %	2022
146 300 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,31100

Coût réel : 3,32810 %

2- Banque Royale du Canada :

19 500 \$	3,35000 %	2019
20 200 \$	3,35000 %	2020
20 900 \$	3,35000 %	2021
21 600 \$	3,35000 %	2022
146 300 \$	3,35000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,35000 %

3- Caisse Populaire Desjardins Gracefield :

19 500 \$	3,69000 %	2019
20 200 \$	3,69000 %	2020
20 900 \$	3,69000 %	2021
21 600 \$	3,69000 %	2022
146 300 \$	3,69000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,69000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale Inc. est la plus avantageuse;

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date 21 février 2018 au montant de 228 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 57-2007. Ces billets sont émis au prix de 98,31100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-050 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 228 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 FÉVRIER 2018

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets pour un montant total de 228 500 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
57-2007	228 500 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 57-2007, la Ville de Gracefield souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Attendu que la Ville de Gracefield avait le 20 février 2018, un emprunt au montant de 228 500 \$, sur un emprunt original de 826 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 57-2007 ;

Attendu qu'en date du 20 février 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 21 février 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

En conséquence il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 57-2007 ;

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- Les billets seront datés du 21 février 2018 ;
- 2- Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année ;

- 3- les billets seront signés par le maire et la trésorière ;
- 4- les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2019	19 500 \$	
2020	20 200 \$	
2021	20 900 \$	
2022	21 600 \$	
2023	22 400 \$	(à payer en 2023)
2023	123 900 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 57-2007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 21 février 2018, le terme originel des règlements numéros 57-2007, soit prolongé d'un (1) jour.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 21-2017- financement par crédit-bail.

Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 02-2018 – financement par crédit-bail.

2018-02-051 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL DU 11 AOÛT DERNIER ET MODIFICATION DE LA DATE D'EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ NO. 32-14

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité des relations de travail du 11 août dernier et de modifier la date d'embauche de l'employé no. 32-14 au 22 juin 2015 et de procéder à la rétroactivité.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-052 MODIFICATION AU STATUT D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO. 32-55

Attendu que lors de l'embauche de l'employé no. 32-55, son statut d'emploi était journalier – préposé à l'aqueduc et aux égouts;

Attendu que l'employeur avait demandé à l'employé no. 32-55 de suivre la formation opérateur afin d'avoir les classes de conduite nécessaires au bon fonctionnement du service de la voirie;

Attendu qu'il a réussi sa formation avec succès;

En conséquence il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De modifier le statut d'emploi de l'employeur no. 32-55 pour ce qui suit : opérateur – préposé à l'aqueduc et aux égouts.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-053 MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR

Attendu que la convention collective a été signée le 7 novembre 2016 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021;

Attendu que la convention collective a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023 (lettre d'entente no. 2017-05 et résolution 2017-05-224);

Attendu que des modifications ont été apportées à la convention collective en vigueur;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'entériner les ententes patronales / syndicales (ententes no. 2018-01, 2018-03 et 2018-04) et d'autoriser la signature par le maire et le directeur général et greffier.

La convention collective est prolongée de trois autres années, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-054 BOURSE DE MÉRITE SCOLAIRE –
ÉTABLISSEMENT DU CŒUR-DE-LA-
GATINEAU**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'accorder deux bourses de mérite scolaire au montant de 250 \$ chacune à des étudiants résidants dans la Ville de Gracefield.

De remettre ces bourses à des étudiants qui poursuivront leurs études dans un des domaines suivants : administration, urbanisme, environnement, bureautique ou conduite de véhicules lourds.

Le maire sera présent afin de remettre les bourses lors du bal des finissants qui se tiendra le vendredi 22 juin prochain au chalet de ski du Mont Ste-Marie.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-055 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NO. 180-2018**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le premier projet de règlement no. 180-2018 ayant pour titre : Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit adopté tel que déposé.

Que copie du règlement soit expédié au service d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour une conformité préliminaire.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-056 DOSSIER NO. 417213 (LOUISE PÉTRIN-
CHÉNIER ET RICHARD CHÉNIER) –
CPTAQ**

Attendu que la résolution no. 2017-08-387 appuyait la demande de Madame et Monsieur Chénier auprès de la CPTAQ pour utilisation non agricole d'une parcelle de terrain du lot 5 409 566;

Attendu que l'orientation préliminaire de la CPTAQ en date du 3 novembre dernier serait de refuser la demande;

Attendu que les propriétaires ont présenté une demande de rencontre auprès de la CPTAQ;

En conséquence il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser le maire Réal Rochon à témoigner dans le dossier ci-haut mentionné lors de l'audience qui sera tenue auprès de la Commission de protection du territoire agricole.

Que les frais de déplacement et de subsistance sont à la charge de la Ville de Gracefield.

Copie de cette résolution sera expédiée à notre députée provinciale et ministre de la Justice madame Stéphanie Vallée ainsi qu'à la préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau madame Chantal Lamarche.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le point 4-3 intitulé «Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec » est reporté. Le 27 février prochain à 18 h 30, il y aura rencontre avec le demandeur et le conseil municipal.

**2018-02-057 ABROGER LA RÉOLUTION 2017-12-530 /
AUTORISATION DE DÉPENSE –
ÉQUIPEMENTS LOURDS PAINEAU INC.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'abroger la résolution 2017-12-530 intitulé : autorisation de dépense – Équipements Lourds Papineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-058 PROGRAMME D'AIDE À
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL (PAARRM) – DEMANDE DE
PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Lac-Désormeaux, Lac-des-îles et Laprise pour un montant subventionné de 32 417 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-059 SOUFFLEUSE À NEIGE

Attendu que des demandes de soumission ont été faites pour l'acquisition d'une souffleuse à neige;

Attendu que l'ouverture de soumission a été déposée lors de la séance ordinaire du conseil de décembre 2017;

Attendu que le conseil avait décidé d'étudier le dossier plus en profondeur;

En conséquence il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De ne pas faire l'acquisition d'une souffleuse à neige et d'annuler le processus d'achat et d'octroi de contrat de la soumission no. 18-2017.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-02-060 AUTORISATION DE PAIEMENT – CELLULAIRE

Attendu que l'employé no. 70-05 utilise son cellulaire personnel dans le cadre de son travail;

En conséquence il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

De lui autoriser un paiement mensuel au montant de 20 \$ pour l'utilisation de son cellulaire personnel, à compter de février 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Ministère de la Famille : convention d'aide financière 2017-2018 pour le programme de soutien à des projets de garde pendant la saison estivale 2018 – aide financière de 15 000 \$ MRC de La

Vallée-de-la-Gatineau : convention relative à l'octroi d'une aide financière pour le carnaval d'hiver 2018 – au montant de 2 000 \$.

**2018-02-061 PROJET DE PÉDIATRIE SOCIALE
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Attendu que le projet de Pédiatrie sociale est chapeauté par la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau;

Attendu que les portraits concernant nos familles et nos jeunes sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau ne sont que trop peu reluisant. La pédiatrie sociale vise à mettre en valeur les forces des familles, pour réduire, voire éliminer, les stress toxiques qui nuisent au bon développement de nos enfants;

Attendu que l'approche de la pédiatrie sociale a su faire ses preuves au Québec et le modèle proposé par les partenaires de la Vallée-de-la-Gatineau répondra assurément à des besoins criant dans le milieu. La composition du comité de gestion pour le projet qui réunit des acteurs clés travaillant auprès de nos jeunes et nos familles issus de milieu vulnérable est également un atout pour favoriser le déploiement de ce projet;

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie le projet de pédiatrie sociale de la Maison de la famille Vallée-de-la-Gatineau et souhaite que ce projet voit le jour pour le bien de nos enfants.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-02-062 AUTORISATION DE DÉPENSE – LES
VITRES D'AUTO J. PAUL BARBE**

Attendu que le véhicule no. 45 (Ford F150, 2018) utilisé pour le service d'urgence nécessite plusieurs ajustements afin d'être modifié en véhicule outil selon les besoins du service;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser à cette fin, une dépense de 6 458.20 \$ taxes incluses du fournisseur Les vitres d'auto J. Paul Barbe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de document :

Dépôt du rapport de fin d'année 2017 du service incendie.

2018-02-063 INSPECTION DES DÉTECTEURS DE FUMÉE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Que M. Francis Tremblay soit autorisé à effectuer les inspections de détecteur de fumée sur le territoire de la Ville de Gracefield conformément au schéma de couverture de risque.

Il est entendu que M. Tremblay effectuera les visites des propriétés sans frais mais qu'un véhicule lui sera fourni.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de comités :

Hugo Guénette : les travaux sur le camion pour le responsable du service incendie sont terminés.

Katy Barbe : bon résultat au Carnaval d'hiver 2018. Un profit de 2 465 \$ a été réalisé après la vérification des inventaires avec le maire et la coordonatrice aux loisirs par intérim.

Mathieu Caron : rencontre concernant le Parc régional du 31 Miles. Une lettre a été expédiée à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour dire que la mise à l'eau n'était pas conforme.

Réal Rochon : la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'était pas contente de la mise en demeure, elle a été retirée. Au printemps, on regardera pour la mise à l'eau avec le Parc régional afin d'en venir à des correctifs acceptables. M. Rochon demande à M. Caron de venir avec son camion et son bateau pour expliquer la problématique.

Alain Labelle : cela va bien pour la voirie, tout est bien ouvert, sans exagérer le temps. S'il y a des plaintes, en discuter avec le directeur général et faire une plainte comptoir.

Claude Gauthier : tous les comptes ont été vérifiés, aucune anomalie, tout est ok.

M. le maire invite les citoyens à participer à la rencontre concernant la mise à l'eau au Lac Pémichangan qui se tiendra le 15 février prochain.

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal

Dépôt de la liste de correspondance du 4 janvier au 5 février 2018.

2018-02-064 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est 19h55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier intérimaire

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire